

la difficulté à traiter avec le SCRS. Inutile de dire qu'il reste des progrès à accomplir à ce chapitre.

Rôle des médias

Résumé

Comme l'expliquait le premier Comité, les reportages en direct peuvent se révéler très nuisibles. Le rapport de 1987 critiquait en effet l'attitude des médias mais aussi celle de la police lors d'attentats terroristes.

Bien que les services et le personnel des grands organes d'information semblent plus sensibilisés à la question et aient ajusté leurs règles et leur conduite en conséquence, ils l'ont fait en grande partie sans la collaboration de la police, notamment de la GRC. La GRC a, dans une certaine mesure, consulté les médias, mais elle devra mieux les informer des exigences et des limites des interventions policières; la police et les médias devront aussi collaborer à l'établissement de lignes de conduite et définir le cadre de leurs relations. Mais puisque les personnes changent, cette démarche devra prendre un caractère permanent pour la GRC et les médias.

Contexte

Le premier Comité a examiné le comportement de la presse dans sa façon de relater les menaces et les actes terroristes, ainsi que dans ses rapports avec la police durant et après l'événement. Une étude du terrorisme ne peut négliger les organes d'information, car le but essentiel des terroristes est d'attirer l'attention sur une cause ou sur un grief, et la presse constitue justement le moyen le plus sûr de parvenir.

Il ressort clairement des témoignages recueillis par le premier Comité et par le Comité actuel que les médias peuvent jouer un rôle utile au cours d'un attentat terroriste. Par exemple, les caméras peuvent permettre à la police et aux services de sécurité d'obtenir des images précieuses pour leur travail; les reportages peuvent offrir une soupape de sécurité en montrant à un terroriste que le public a pris connaissance de sa cause ou de son grief et qu'il n'y a plus de raison de pousser plus loin la violence; les médias sont également en

1. Correspond à la PARTIE IV, pp. 99 à 118 dans le rapport du premier Comité.